

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 28 MAI 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PRUTUCOLLU TRANSAZZIUNALE RILATIVU À E  
PRESTAZIONE FATTE IN U QUATRU DI U MARCATU DI  
RISTORU DI CULLEZZIONE METALLICHE, INIZIATU IN U  
2009 DA U MUSEU D'ALERIA**

**PROTOCOLE DE TRANSACTION RELATIF AUX  
PRESTATIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU MARCHÉ  
DE RESTAURATION DE COLLECTIONS MÉTALLIQUES  
LANCÉ EN 2009 PAR LE MUSÉE D'ALERIA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le musée d'Aleria a lancé en 2009 un marché de restauration de collections métalliques.

La SCPRL Laboratoire de Conservation Restauration Recherches (« LC2R » ci-après) a répondu favorablement à cette consultation et s'est ainsi vu attribuer le marché.

Celle-ci a établi un devis n° 1173 d'un montant total de 20 000 euros pour la réalisation de la totalité de la prestation.

Ce devis prévoyait un délai de 12 mois de réalisation des prestations à compter de la réception du matériel au Laboratoire.

Le cahier des charges et clauses techniques fixait un délai de réalisation de la prestation « avant fin octobre 2010 ».

Cependant, en raison de la complexité de restauration de ces typologies d'objets, de la nécessité de les plonger en bains de déchloration durant plusieurs mois, le prestataire n'a pas été en mesure de finaliser la restauration du deuxième lot d'objets avant fin 2017, et à cette date le marché était clos, aucun avenant n'ayant été signé.

Une facture d'un montant de 5 000 euros correspondant à la restauration d'une figurine, de deux pointes de lance, de deux bracelets et de deux clous et datée du 22 août 2011 est néanmoins réglée le 19 octobre 2011.

Le 15 décembre 2017, la société LC2R établit puis adresse à la CdC une facture d'un montant total TTC de 9 803 euros correspondant à la restauration de deux récipients, deux cruches à bec, un miroir et trois louches, restitués à la CdC bien après le terme prévu du marché.

Deux autres objets sont toujours à l'heure actuelle en possession de la société LC2R.

Restera à venir une troisième facture de 5 197 euros TTC, correspondant à la restauration de ces deux objets, toujours conservés au LC2R, car toujours en bain de déchloration.

Par une requête en référé provision enregistrée le 23 décembre 2020, la société LC2R sollicite le règlement de cette facture, majorée des intérêts moratoires à hauteur de 1 966,51 euros.

Cette requête est rejetée le 26 mars 2021 par le Tribunal Administratif.

La Collectivité de Corse certifie le service effectué pour le montant correspondant à la facture, mais l'absence de document contractuel valide fait obstacle au paiement des prestations fournies pour un montant de 9 803 euros TTC, réalisées par le LC2R.

De ce fait, en l'absence de contrats entre les parties, les entreprises ont droit à la rémunération des prestations réalisées à la demande expresse de l'administration ([CAA Versailles, 8 fév. 2018, n° 16VE01638, Société Sol France](#)).

Compte tenu de tout ce qui précède, les parties ont convenu de recourir à la voie transactionnelle prévue par les articles 2044 et suivants du Code civil.

La Collectivité de Corse certifie le service fait et l'utilité des prestations dont il est réclamé paiement.

Les affectations nécessaires au paiement des prestations réalisées ont été prévues au budget 2021, programme 4438, chapitre 903, fonction 314, opération 44383b et chapitre 933, fonction 314, opération 44382b.

Les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2021, programme 4438, chapitres 903 et 933 fonction 314.

Il vous est proposé :

- d'adopter le projet de protocole de transaction, relatif au paiement des prestations réalisées dans le cadre du marché de restauration pour un montant TTC global de 9 803 €.
- d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer le protocole de transaction avec la société LC2R pour un montant de 9 803 € TTC, et à procéder au paiement des prestations réalisées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.